

## Table des matières

1	Introduction : Appartenance du Collège Jean XXIII .....	1
1.1	Ecole subsidiée par la FWB .....	2
1.2	Ecole affiliée au réseau de l'Enseignement libre catholique .....	2
1.3	Ecole archiépiscopale .....	3
1.4	60 ans d'identité construite .....	3
2	Projet éducatif et pédagogique .....	3
2.1	Ouverture aux autres .....	4
2.2	Responsabilisation et émancipation .....	4
2.2.1	Le développement de la personnalité de chacun .....	4
2.2.2	L'acquisition d'une formation diversifiée et de qualité.....	5
2.2.3	L'enracinement dans un héritage culturel chrétien .....	5
2.2.4	L'éducation à la citoyenneté dans une société démocratique .....	5
2.3	Attention et rencontre de l'autre .....	6
2.4	Exigences .....	6
2.5	Espace.....	8
2.6	Temps .....	8
3	Adhésion et Collaboration	

### 1 Introduction : Appartenance du Collège Jean XXIII

Le Collège Jean XXIII est une école archiépiscopale, affiliée au réseau de l'enseignement libre catholique (SeGEC) et subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Fondé en 1956 (Collège Saint-Joseph), il a pris le nom de Jean XXIII en 1968 lors de la scission entre ses composantes francophone et néerlandophone. Cette triple appartenance du Collège Jean XXIII éclaire ses projets éducatif et pédagogique.

Le Collège Jean XXIII est une association sans but lucratif (asbl – N° d'entreprise 414055089) dont les statuts sont publiés au moniteur belge (608470) et dont la responsabilité de développement et de gestion est assurée par son Pouvoir Organisateur (PO). Celui-ci assure cette mission au travers de deux organes internes (conseil d'administration [CA] et Assemblée Générale [AG]) et par délégation aux directions de ses trois sections dont il assure la supervision et le contrôle. AG et CA sont constitués de membres et administrateurs qui assurent leur mission à titre totalement bénévole.

Le Collège Jean XXIII est composé de trois sections :

- L'école fondamentale Collège Jean XXIII, site « La Woluwe »  
Boulevard de la Woluwe, 24 à 1150 Bruxelles  
02 770 57 55  
[www.jean23.net](http://www.jean23.net) ou [www.fondamental.jean23.be](http://www.fondamental.jean23.be)
- L'école fondamentale Collège Jean XXIII, site « Parc Parmentier »  
Avenue Parmentier 21 à 1150 Bruxelles  
02 771 37 38  
[www.jean23.net](http://www.jean23.net) ou [www.parmentier.jean23.be](http://www.parmentier.jean23.be)

- La section secondaire Collège Jean XXIII  
Boulevard de la Woluwe, 22 à 1150 Bruxelles  
02 770 71 78  
[www.jean23.net](http://www.jean23.net) ou [www.jean23.be](http://www.jean23.be)

### 1.1 Ecole subsidiée par la FWB

En sollicitant le subventionnement de la FWB, le PO du Collège Jean XXIII a posé le choix d'une école qui participe à la mission de service public au bénéfice de tous les élèves qui y sont inscrits, sans distinction d'origine, de culture, de croyance, pour peu qu'ils (ou leurs parents s'ils sont mineurs) adhèrent, comme le prévoit la législation, aux projets et règlements du Collège.

Par ce choix, le PO du Collège exprime son souhait fort et profond de jouer un rôle social au bénéfice de chacun et d'une société plurielle.

Le subventionnement par la FWB soumet le Collège aux décrets régissant les différents niveaux d'enseignement, en particulier, le décret du 24 juillet 1997, dit « décret mission » :

*La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :*

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

### 1.2 Ecole affiliée au réseau de l'Enseignement libre catholique

Le Collège Jean XXIII est affilié au réseau de l'enseignement libre catholique (SeGEC).

A ce titre, les projets éducatif et pédagogique du Collège s'inscrivent dans la perspective tracée par le projet éducatif de l'enseignement libre catholique, « Mission de l'école chrétienne », [http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/SeGEC/mission\\_EC\\_web\\_01.pdf](http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/SeGEC/mission_EC_web_01.pdf)

L'école chrétienne a mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ. A cette fin, elle entretient vivante la mémoire de l'Évangile et de la vie du Christ et en témoigne par ses actes.

Cet événement est capable d'éclairer le sens que chacun cherche à donner à sa vie, personnelle et collective.

*“En transmettant aux enfants et aux jeunes une part de l'héritage culturel, en leur permettant de se doter des savoirs et des savoir-faire utiles, en les aidant à faire des choix éthiques, à développer un rapport personnel à l'art, à faire l'expérience de démarches spirituelles et religieuses et en laissant interroger les uns par les autres, l'école catholique contribue à la construction de l'identité personnelle et à la capacité de donner du sens à sa vie, de manière adaptée aux différents âges des élèves.”* (Congrès de l'enseignement catholique de 2002).

*« L'enseignement catholique s'oblige à adresser à la liberté des jeunes une proposition de foi, à laquelle répondront ceux qui le veulent. Il respecte chacun dans ses convictions propres. Il veut tenir*

*ensemble ouverture à tous et enracinement dans la conviction chrétienne* ». (Congrès de l'enseignement catholique de 2012).

Le Collège propose une expérience de spiritualité sans contrainte de catéchèse ni obligation d'adhérer. Il propose à ses élèves une interpellation réciproque et permanente de la foi chrétienne et des cultures qui contribuent à la formation de l'homme. Les fondements de foi proposés, les valeurs, d'enseignement et d'action du Collège Jean XXIII s'enracinent et se nourrissent en la personne du Christ et des Evangiles.

Le Collège propose de reconnaître chaque personne comme éminemment digne, dans la conviction que chaque être humain est plus grand que lui-même.

Les valeurs proposées en partage sont :

- Le respect (de règles de vie, de l'autorité, de l'autre, de soi-même)
- La confiance dans les potentialités de chacun (*ouverture aux autres, écoute, confiance, autonomie, ...*)
- Le sens de l'accueil et du pardon
- La solidarité responsable (entraide, solidarité)
- Le don de soi
- L'intériorité
- La créativité

### 1.3 Ecole archiépiscopale

Le Collège Jean XXIII a été créé par l'archevêché de Malines-Bruxelles. Il ne dépend pas d'une congrégation religieuse et n'articule donc pas ses fondements dans la doctrine d'un fondateur ou d'une fondatrice ou dans l'histoire d'une congrégation.

### 1.4 60 ans d'identité construite et de projets d'enseignement

#### ❖ Jean XXIII

Né Angelo Giuseppe Roncalli à Sotto il Monte, près de Bergame, le 25 novembre 1881, il reçut l'ordination en 1904. Il occupa dès lors une grande variété de fonctions : secrétaire particulier de l'archevêque de Bergame, professeur d'histoire de l'Église, puis aumônier des hôpitaux militaires de Bergame pendant la Première Guerre mondiale, visiteur apostolique en Bulgarie (1925-1934), déléгат de Turquie et de Grèce (1934-1944). Promu nonce apostolique de France (1944), il fut ensuite élevé à la dignité de cardinal et patriarche de Venise (1953). À la mort de Pie XII, il fut élu pape, le 28 octobre 1958, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

L'œuvre majeure de Jean XXIII reste la convocation du concile Vatican II. Il souhaitait par ce moyen insuffler un nouvel élan à la vie religieuse de l'Église par la remise à jour, l'*aggiornamento*, de ses enseignements, de sa discipline et de son organisation. Il fut aussi l'auteur de sept encycliques, parmi lesquelles figurent *Mater et Magistra* (1961), qui traite des questions sociales et économiques, et *Pacem in Terris* (1963), qui souligne l'urgence de la coopération internationale pour rétablir la justice et la paix, et qui engage l'Église à se préoccuper des problèmes de l'humanité entière. La volonté d'ouverture de Jean XXIII se manifesta aussi par ses contacts avec l'Église orthodoxe, les responsables protestants et le concile mondial des Églises, ainsi que par ses appels au dialogue judéo-chrétien. Homme cultivé et tolérant, auteur de nombreux ouvrages

d'érudition et habile diplomate, il fut un personnage influent sur la scène internationale. Jean XXIII s'éteignit le 3 juin 1963 au Vatican.

#### ❖ Identité

Au cours de ses 60 premières années de fonctionnement, le Collège Jean XXIII s'est développé autour de différentes dimensions qui lui donnent son identité spécifique aujourd'hui et inspirent son projet éducatif et pédagogique.

## 2 Projet éducatif et pédagogique

### 2.1 Ouverture aux autres

Le Collège Jean XXIII a le projet d'être ouvert à chacun. La pluralité des profils scolaires, culturels et sociaux est perçue comme une source d'enrichissement pour les membres du personnel et pour les élèves, à condition que cette pluralité s'exprime dans un cadre éducatif et des projets clairs, reconnus et ayant reçu l'adhésion de chacun (lors de l'engagement du membre du personnel ou de l'inscription de l'élève). L'ouverture sera cependant limitée par l'offre du type d'enseignement que le Collège organise : enseignement ordinaire pour chacune de ses sections et principalement de transition général pour sa section secondaire.

L'ouverture se traduit par la même importance accordée à chaque élève ; chacun est accueilli et reconnu pour ce qu'il est, accepté par ses condisciples et les membres du personnel. Il doit pouvoir s'épanouir dans un contexte favorable aux apprentissages et au développement personnel. La qualité des relations interpersonnelles est donc primordiale et chacun doit y contribuer dans le respect mutuel et le savoir vivre ensemble.

La conviction partagée au Collège est qu'il faut pouvoir mobiliser des ressources diverses et multiples sur le plan pédagogique pour pouvoir réellement traduire la volonté d'ouverture dans nos actes d'apprentissage. Cela explique pourquoi le Collège n'offre pas de pédagogie unique ou très ciblée.

### 2.2 Responsabilisation et émancipation

#### 2.2.1 Le développement de la personnalité de chacun

Le Collège Jean XXIII a le projet d'offrir à chaque élève des chemins d'évolution personnelle, collectifs ou individuels, construits sur le sens et la cohérence des objectifs assignés et des actes sollicités et posés. Ce sens (pourquoi et pour quoi) doit ainsi être le terreau d'un apprentissage fondamentalement basé sur l'autonomie (je pose mes choix en étant libre), la responsabilité (j'assume mes choix et mes renoncements en rapport avec les autres) et l'émancipation (je me libère de ce qui m'entrave, y compris de mes intérêts personnels/égoïstes en vue de partager une liberté responsable).

Il est important que l'élève puisse découvrir et épanouir ses talents et capacités, son sens de la créativité et sa capacité d'initiative. Il sera invité à éveiller sa personnalité aux dimensions de l'humanité qu'elles soient corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles. Il sera également invité à développer son sens du respect de l'individu et de la vie en communauté, notamment par ses facultés d'écoute, de dialogue et de solidarité.

### 2.2.2 L'acquisition d'une formation diversifiée et de qualité

Le Collège Jean XXIII a le projet d'offrir à chaque élève une formation diversifiée, équilibrée et de qualité. En lui révélant progressivement ses compétences, en lui fournissant les connaissances indispensables, en l'éveillant à la réflexion, à l'argumentation personnelle, à l'esprit critique, à la capacité de jugement et d'action, cette formation lui permettra de devenir un acteur dynamique de son propre développement et de la société mais aussi de vivre pleinement son existence. Le développement harmonieux de ses facultés rationnelles, de ses sensibilités, de son sens de l'observation et de son esprit critique seront les points cardinaux de ce parcours scolaire. Ils devront être favorisés par une perception de l'étude et du travail comme sources d'acquisition de savoirs destinés à atteindre ces buts et comme outils de leur expérimentation personnelle. De manière complémentaire, ils devront être réalisés dans un climat d'ouverture à la diversité féconde des méthodes d'apprentissage et de valorisation des capacités propres à chaque élève. Dans tous les cas, l'épanouissement de la personne et l'excellence du niveau des études seront constamment recherchés.

### 2.2.3 L'enracinement dans un héritage culturel chrétien

Le Collège Jean XXIII a le projet d'offrir à chaque élève des pistes d'intégration harmonieuse dans la société actuelle en tant qu'individu et citoyen et de lui proposer de se situer par rapport à l'héritage culturel chrétien ainsi qu'aux autres héritages culturels de notre société plurielle, tel par exemple l'héritage humaniste des lumières. Si notre enseignement s'enracine dans la tradition chrétienne, source d'identité et d'inspiration pour notre Collège, notre héritage chrétien n'est pas non plus sans relations et points de convergences avec d'autres religions et philosophies. Ces différents héritages amènent l'élève, et les autres acteurs de la communauté éducative, à vivre de manière sincère et tenace les valeurs éthiques qui fondent une société démocratique plurielle, libre et juste : la liberté et la responsabilité qui l'accompagne, l'accueil impliquant aussi la réciprocité et l'équité, la solidarité qui présuppose l'égalité de tous les êtres humains. L'héritage chrétien invite de surcroît l'élève, s'il le souhaite, à vivre ces valeurs dans une dimension spirituelle. Le Collège met en avant les spécificités chrétiennes de cet héritage : primat de la personne, altérité, option pour les défavorisés, sens à donner à la vie, et, bien entendu, excellence des études.

### 2.2.4 L'éducation à la citoyenneté dans une société démocratique

Le Collège Jean XXIII a le projet d'offrir à chaque élève une éducation aux principes, aux institutions et aux pratiques qui fondent la société démocratique. L'école se doit d'être un véritable laboratoire, où l'élève pourra comprendre et expérimenter ceux-ci, à travers l'acquisition de connaissances essentielles et un apprentissage concret de la vie en communauté. Point d'orgue du débat et du vécu démocratiques, une importance toute particulière est accordée par le Collège à une relation harmonieuse entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Sur un plan pédagogique, ce projet de responsabilisation et d'émancipation se traduit par la volonté de prodiguer au Collège un enseignement permettant à l'élève de construire sa capacité à réfléchir à ses processus d'apprentissage et de les contrôler. Le Collège invite l'élève, dans une dimension collective et personnelle, au goût de l'effort, de la rigueur et du travail bien fait.

### 2.3 Attention et rencontre de l'autre

Le Collège Jean XXIII n'a pas seulement le projet d'être ouvert à chacun, il a également le projet d'être attentif à chacun, invité à porter son attention à autrui et à aller à sa rencontre. Avoir le souci de chacun, se rendre disponible à l'autre dans la mesure des possibilités, adopter une écoute bienveillante, rencontrer l'autre dans ses différences, ses particularités et sa personnalité propre, sont des dimensions fortes de notre projet éducatif et pédagogique.

Sur un plan pédagogique, ce projet d'attention et de rencontre de l'autre se traduit par la sensibilisation des élèves aux dimensions individuelles et collectives de l'apprentissage, et de les initier au co-apprentissage.

### 2.4 Exigences

Le Collège Jean XXIII a le projet de s'imposer d'abord à lui-même des exigences fortes et porteuses de sens :

- Proposer un cadre éducatif clair et lisible pour l'élève, cohérent, constant et omniprésent, qui permette à la pluralité du public de trouver un espace commun où construire le « vivre ensemble » et le respect qui lui est indispensable, ainsi que la sérénité personnelle nécessaire aux apprentissages.
- Proposer un cadre pédagogique clair et lisible pour l'élève, cohérent, constant et omniprésent, qui permette à l'élève de comprendre ses objectifs d'apprentissages, ses cheminements pédagogiques, ses difficultés éventuelles et ses progrès afin de le conduire plus efficacement et rapidement vers la réussite.
- Assurer une organisation pointue afin que l'implication et l'énergie de tous les membres de la communauté éducative puissent être orientées vers l'objectif prioritaire de progrès personnel de l'élève.
- Témoigner d'une cohérence permanente entre les projets annoncés et les actions menées, convaincus que nos actes, mieux que nos paroles, témoignent de nos objectifs et exigences, de nos convictions et de nos valeurs.

Le Collège a le projet de proposer à chaque élève des exigences garantes de progrès personnels et d'évolution positive vers l'âge adulte :

- Les exigences fixées par les textes légaux et réglementaires (socles de compétences, compétences terminales, référentiels, programmes de cours, etc.), sans perspectives de contourner les difficultés éventuelles, mais bien de les résoudre et de les surmonter.
- Des exigences positives dictées par l'intérêt premier de l'élève, qui lui sont explicitées, qui font sens par rapport aux objectifs de sa présence à l'école.
- Des exigences qui sont des invitations à l'implication personnelle, au progrès, au dépassement de soi.
- Des exigences de respect.

### 1) Respect de la personne

Lieu d'apprentissage, l'école est également un lieu de socialisation. Chacun s'attend à être respecté avec son vécu propre. Ce respect implique que chacun, élèves et membre du personnel, développe et entretienne ses facultés d'écoute, de dialogue, de prise en compte de l'avis de l'autre (élève, parent, membre du personnel, intervenant...).

Au Collège Jean XXIII, chacun veille à être un témoin permanent du respect de l'autre et s'en porte garant, dans un esprit de réciprocité. Qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, tout être humain a des besoins que le Collège doit rencontrer : être écouté et valorisé, avoir confiance en soi, se sentir bien intellectuellement, socialement, physiquement et psychologiquement. L'ensemble des acteurs de la communauté éducative influencent directement l'image que les élèves ont d'eux-mêmes. Une saine estime de soi est un besoin prioritaire qui dépend en grande partie de la façon dont le jeune est traité et de la qualité de ses expériences. Il est dès lors important que le Collège s'assure que tous les élèves se sentent respectés, aimés et valorisés et épanouis dans le respect des règles proposées par le Collège. C'est dans le contexte d'une école de qualité, soucieuse de sa réussite, que le jeune aura le plus de chances d'accroître ses compétences. Ce travail de maturation de l'élève postule de sa part le respect de l'institution scolaire et de la personne humaine (élèves, professeurs, éducateurs, personnel d'entretien, administratif et direction).

### 2) Respect de l'environnement, des lieux et du matériel

Le respect de l'environnement s'exprime de différentes manières : préserver les espaces verts et veiller à l'état et à la propreté des espaces de vie commune (locaux, cours, allées, couloirs).

Il importe en particulier que chacun soit sensible au travail du personnel d'entretien.

### 3) Respect de soi-même

Au moment où sa personnalité se construit, il est important que chacun soit sensible au respect qu'il s'accorde à lui-même au travers des actes qu'il pose et de l'image qu'il donne de lui-même. Ne pas se respecter soi-même ne permet pas d'apprendre à respecter autrui. Les actions éducatives du Collège sont donc guidées prioritairement par cette prise de conscience.

## 2.5 Espace pour tous

Le Collège Jean XXIII a le projet d'offrir un « espace de vie » pour chacun.

Cet espace sera d'abord social par le projet que chacun se sente accueilli, accepté, reconnu et qu'il puisse ainsi trouver sa place au sein de la communauté éducative du Collège. C'est en prenant sa place dans l'espace social, que l'élève dispose du terreau qui lui est nécessaire pour réussir ses études, grandir sur le plan humain et pour devenir un adulte autonome, responsable, émancipé et libre.

Cet espace sera pédagogique, en cherchant, dans la mesure du possible, à individualiser les apprentissages et à permettre à l'élève de développer des méthodes personnelles d'apprentissage qui lui conviennent et le font progresser.

Cet espace sera également physique au travers d'une architecture à dimension humaine et à conception fonctionnelle permettant une organisation au bénéfice des apprentissages pédagogiques et éducatifs. La superficie offerte à la circulation des élèves offre le choix de zones d'activités ou plus calmes. Chacun trouvera l'espace qui lui est nécessaire pour se rencontrer lui-même et aller à la rencontre de l'autre.

L'espace est développé et entretenu afin d'être le plus agréable possible au plus grand nombre en sachant que les besoins des uns et des autres peuvent être très divers et que chacun doit pouvoir y vivre sereinement. Il est ainsi point de départ, source d'inspiration et de réflexion pour chacun dans une perspective de respect de l'environnement, d'attention écologique et de développement durable.

## 2.6 Temps pour chacun

Le Collège a le projet d'offrir et de solliciter du « temps » pour chacun.

C'est tout d'abord le temps offert pour porter attention à l'autre, comprendre ses réalités, sensibiliser aux apprentissages et leurs impératifs, faire progresser et prendre conscience de ses progrès personnels.

C'est aussi le temps à respecter pour une évolution harmonieuse, pour les passages positifs des moments de ruptures (enseignement maternel – enseignement primaire, enseignement primaire – enseignement secondaire, 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire) et pour la construction d'un projet personnel au-delà du temps de la scolarité obligatoire.

C'est enfin prendre en compte le rapport au temps propre à chaque âge et une gestion de celui-ci qui soit en phase tant avec les apprentissages et le développement personnel de chacun.

## 3 Adhésion et collaboration

L'inscription d'un élève au Collège induit de facto (article 76 du décret « mission » du 24 juillet 1997) l'adhésion de l'élève et de ses parents (si l'élève est mineur) au projet éducatif et pédagogique, au projet d'établissement, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur du Collège.

Si les membres du personnel (enseignants, éducateurs, personnel administratif, personnel de maintenance et directions) sont les acteurs et moteurs principaux du développement de ces projets, leur action isolée ne peut permettre la réalisation harmonieuse de ceux-ci. Le Collège attend donc des parents, au-delà de leur adhésion, un loyal soutien dans le cadre du développement de ces différents projets et du respect de ces différents règlements. Le Collège propose et attend une collaboration franche et respectueuse entre parents, élèves et les membres du personnel du Collège, chacun avec son regard, son positionnement et ses compétences spécifiques par rapport à l'élève.

Il est évident que cette collaboration est également indispensable entre les membres du personnel et que les différentes dimensions du projet éducatif et pédagogique s'appliquent aussi à leurs actions et aux dimensions et conditions de leur travail commun.